



Montreuil, le 20 avril 2020

Ministère de l'Economie et des Finances
À l'attention de M. Bruno LE MAIRE
Ministre de l'Economie et des Finances
139 rue de Bercy
75572 PARIS CEDEX 12

Secrétariat : 01 55 82 81 64

e-mail : sec.dir.conf@cgt.fr

Pour tout courrier à la Coordination ajouter

« case 8-2 » à l'adresse générale

Monsieur le Ministre,

La France est traversée depuis plusieurs semaines par le virus du Covid 19 qui a largement modifié nos habitudes de travail et de consommation.

En effet, dans l'application des règles de confinement, il est primordial de réduire au maximum les contacts et les sorties.

Comme vous le savez, un grand nombre de travailleurs bénéficient de titres restaurants qu'ils peuvent utiliser pour les besoins alimentaires. La fermeture des restaurants a réduit l'utilisation de ces titres à la seule grande distribution pour les denrées alimentaires.

Cependant, il existe certaines règles qui nécessitent un aménagement dans la période.

En effet, leur utilisation est limitée forfaitairement par jour à 19 euros. Il serait logique dans la période de modifier ce plafond pour que les travailleurs qui continuent d'en bénéficier pendant la période de confinement puissent faire une utilisation unique du montant hebdomadaire afin de limiter leurs déplacements en ce qui concerne leurs achats de première nécessité.

C'est pourquoi nous vous interpellons sur le sujet et vous demandons de réfléchir à la mise en place de notre proposition qui n'est basée que sur le bon sens.

Nous restons à votre disposition si besoin était d'en discuter plus largement.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre considération distinguée.

Fabrice ANGEI
Secrétaire confédéral

Pb. 